Ils doivent rester parmi nous ! Soutien à Ismet et Mélisa et leurs deux enfants

Ismet et Mélisa sont les parents de Amar, petit garçon de 3 ans et 1/2 et de Amna, une petite fille de 1 an et 1/2 tous les deux nés en France.Amar est scolarisé à l'école Joliot-Curie de Saint Martin d'Hères où son institutrice est très contente de lui ; Amna est inscrite dans une crèche.Ismet et Mélisa sont arrivés de Bosnie-Herzégovine fin 2015, pays divisé en trois entités autonomes qui abritent trois principaux groupes ultra nationalistes et des antagonismes religieux forts, hérités de la guerre d'indépendance de 1992. Mais l'amour n'a pas de frontière, Mélisa et Ismet ne sont pas de la même communauté ni de la même religion, ce qui a provoqué leur rejet par tout l'environnement familial de celui-ci.

La Fédération internationale pour les droits humains dit que leur pays n'est pas respectueux des critères d'accession à l'union Européenne qui imposent la mise en place d'« institutions stables garantissant l'état de droit, la démocratie, les droits de l'homme, le respect des minorités et leur protection ». Transparency International ne le classe qu'au 108ème rang sur 180 des pays sûrs et dénonce « La corruption est omniprésente … et aussi le nationalisme ». Elle touche tous les niveaux de la société, y compris les secteurs de la santé (fraude aux médicaments) et de 'enseignement fortement discriminé par le communautariste et la religion.

Après une tentative d'assassinat qui l'a laissé fortement traumatisé physiquement et psychiquement, Ismet et Melisa ont fui. Ismet a besoin de soins importants et continus qu'il ne trouvera pas en Bosnie où il ne disposera d'aucune aide ni matérielle ni psychologique. Mais le Préfet n'a tenu aucun compte de ces arguments et il a décidé de lui adresser une Obligation de Quitter le Territoire Français sans délai.

Monsieur le Préfet, nous demandons que la famille ne soit pas séparée ; Ismet doit rester en France auprès de sa femme et de ses enfants. Que deviendraient-ils sans lui ?

Monsieur le Préfet, nous demandons que vous lui accordiez un titre de séjour pour raisons humanitaires et pour vie privée et familiale dans le respect de la convention du droit des enfants à vivre en famille.

Signer la pétition ou envoyer un courriel à lionel.beffre@isere.gouv.fr

Nom, prénom	Adresse	Signature